Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_040-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 16 février 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-040

Le lundi 16 février 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 81 – Procurations : 7 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Magali ONEN-VERGER pouvoir à Philippe GUESDON, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Michèle MOISAN pouvoir à Hervé VAN PRAAG, Roger COSTARD pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_040-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 16 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2026-040
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Organismes extérieurs - SMICTOM Centre-Ouest (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Centre-Ouest de l'Ille-et-Vilaine) - Modifications statutaires - Approbation		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Centre-Ouest de l'Ille-et-Vilaine (SMICTOM Centre-Ouest) a pour objet la prévention, la collecte, la valorisation y compris énergétique (électricité, chaleur, ...) et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence Déchets est déléguée au SMICTOM Centre Ouest par 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le SMICTOM couvre un territoire composé de 63 communes, 103 415 habitants et 1 528,25 km².

8 communes de Dinan Agglomération sont gérées par le SMICTOM Centre-Ouest : Caulnes, Guenroc, Guitté, Saint-Maden, Plumaudan, Plumaugat, La Chapelle-Blanche, Saint-Jouan-de-L'Isle.

Le conseil syndical du SMICTOM Centre-Ouest, réuni le 18 décembre 2025, a émis un avis favorable sur un projet de modification de ses statuts, dont l'adoption est subordonnée à l'accord des membres du syndicat. Dinan Agglomération est en conséquence invitée à délibérer sur ce projet de modification des statuts du SMICTOM Centre-Ouest.

Les modifications portent sur la prise en compte des évolutions de son fonctionnement institutionnel mais également technique.

Le projet de nouveaux statuts est annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes fermés,

Vu l'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délais donnés aux membres du syndicat mixte pour délibérer sur l'adoption des statuts modifiés,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2022 portant intégration de la commune de Beaussais-sur-Mer au sein de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2020-066 du 27 juillet 2020 et n°CA-2023-027 du 27 février 2023 portant sur la désignation

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_040-DE

des délégués issus de Dinan Agglomération au sein du conseil syndical du SMICTOM Centre-Ouest,

Vu la délibération 2025-076 du Comité Syndical du SMICTOM Centre-Ouest du 18 décembre 2025 relatif à la modification des statuts du syndicat,

Vu le courrier du SMICTOM Centre-Ouest en date du 23 décembre 2025 notifiant à Dinan Agglomération la délibération du SMICTOM Centre-Ouest du 18 décembre 2025.

Considérant que le Président du SMICTOM Centre-Ouest a notifié les nouveaux statuts du syndicat le 19 décembre 2025, Dinan Agglomération a 3 mois pour délibérer sur les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SMICTOM Centre-Ouest,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Adopter** les modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Centre-Ouest de l'Ille-et-Vilaine (SMICTOM Centre-Ouest).

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

Par délégation
Le Vice Président
Alain JAN

DINAN
AGGLOMÉRATION